

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 mars 2013 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1308242A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Amaury, Jack, Roger VIDUVIER est recruté au grade de gendarme (musicien de 4<sup>e</sup> classe), échelle de solde spécifique des gendarmes, 1<sup>er</sup> échelon (indice 310) en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de clarinettiste au sein de l'orchestre de la garde républicaine à Paris, pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des sous-officiers de gendarmerie.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur de la gestion des personnels,*  
T. MORTEROL